

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les présentes conditions générales d'achat (« CGA ») sont applicables aux commandes passées par METALEST-France (« le client »), à compter du 22/06/2015

1- LIVRAISONS :

Sauf stipulation contraire, nos commandes sont à livrer FRANCO de tous frais à notre usine et aux heures d'ouverture du service de réception. Tout envoi doit être annoncé par bordereau d'expédition détaillé rappelant les indications figurant sur la présente commande (date, n° de commande, quantité, nature de la marchandise, etc...)

Les marchandises sont réputées notre propriété à partir du moment où elles sont réceptionnées à notre usine.

En cas de prestation de service sur site, le fournisseur respectera les règlements et mesures de sécurité et santé applicables aux entreprises extérieures intervenant sur notre site.

2- QUANTITES :

Les quantités commandées doivent être INTEGRALEMENT ET ECLUSIVEMENT LIVREES. Nous nous réservons le droit de retourner en port dû, tout excédent de commande ou toute marchandise non commandée ou expédiée sans ordre de notre part.

3- DELAIS :

Les délais de livraison stipulés à nos commandes s'entendent pour marchandises RENDUES A NOTRE USINE ; ceux-ci, basés sur nos prévisions de fabrications, doivent être RIGOREUSEMENT RESPECTES, mais peuvent être modifiés suivant nos besoins par programmes adressés ultérieurement. Il ne doit être livré que les quantités demandées dans les délais fixés.

Le règlement de tout excédent mensuel est reporté. Nous nous réservons le droit, EN CAS DE RETARD, D'ANNULER TOUT OU UNE PARTIE DE LA COMMANDE et de passer un marché par défaut.

Toutes commandes exécutées partiellement sauf à notre demande seront payées suivant les dates de réception, et aux conditions du solde de ces commandes.

4- CONTROLE :

La vérification et la reconnaissance des marchandises sont faites dans notre usine après livraison. Le fournisseur ne doit pas considérer notre signature ou cachet de décharge comme une acceptation définitive. Les fournitures non conformes ou défectueuses sont renvoyées en port dû au fournisseur avec demande d'avoir, et crédit de leur valeur doit nous parvenir dans la huitaine. Nous nous réservons le droit d'en demander le remplacement AUX MÊMES CONDITIONS QUE LES PIECES PRIMITIVES. En cas de rebut à l'usinage, ou retouche, ou obligation de tri au-dessus d'un certain pourcentage à fixer suivant la nature de la pièce, nous nous réservons de demander au fournisseur une participation aux frais d'usinage, de retouche ou de tri.

5- PRIX ET MODALITE DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

Les factures et avoir sont envoyés en 2 exemplaires à METALEST-France – 12 rue Camille Flammarion – 54300 LUNEVILLE. Elles reproduisent les désignations des bordereaux, en particulier, en ce qui concerne leur date, leur numéro, les dates et numéros de commande, Sauf indication écrite contraire stipulé dans la commande, les prix sont fermes et non révisables et s'entendent tout frais compris, notamment de transport, emballage, assurances, frais fixes... à l'exclusion de la T.V.A.

Les paiements se font conformément aux mentions du bon de commande à savoir 45 jours fin de mois le 10 - date d'émission de facture, sauf disposition légale prévoyant un délai plus court.

6- GARANTIE :

Le fournisseur nous garantit contre toutes revendications qui pourraient être exercées, en quelque lieu que se soit par des tiers, relativement aux matières ou articles fournis, notamment à raison de brevets, de licences, de marques de fabriques et de dépôt de modèles. En cas de poursuites en contrefaçon, le fournisseur devra immédiatement se substituer à nous et défendre à nos lieux et place à toutes instances fondées ou non qui pourraient être engagées, étant entendu que toutes sommes quelconques qui pourraient être déboursées par notre Société pour frais et honoraires ou même pour dommage-intérêts versés à la suite de condamnation, lui seraient intégralement remboursées.

Le fournisseur fournira exclusivement des produits et des services qui sont libres de tout vice apparent et/ou caché, et qui sont conformes aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique et des exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de durée de vie et à la destination normale du produit ou service.

7- JURIDICTION :

De convention expresse, seront seuls compétents, en cas de contestations quelconques relatives à l'exécution de la commande, les Tribunaux dont dépend le siège social de METALEST-France. Cette clause attributive de juridiction s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action en vertu du contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi-délit ; les divers modes de paiements, les dispositions, acceptations de règlement ainsi que le lieu de livraison ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation.

8 - ACCEPTATION :

La simple exécution de la commande entraîne l'acceptation pure et simple des conditions ci-dessus, même en cas d'indication contraire du fournisseur.